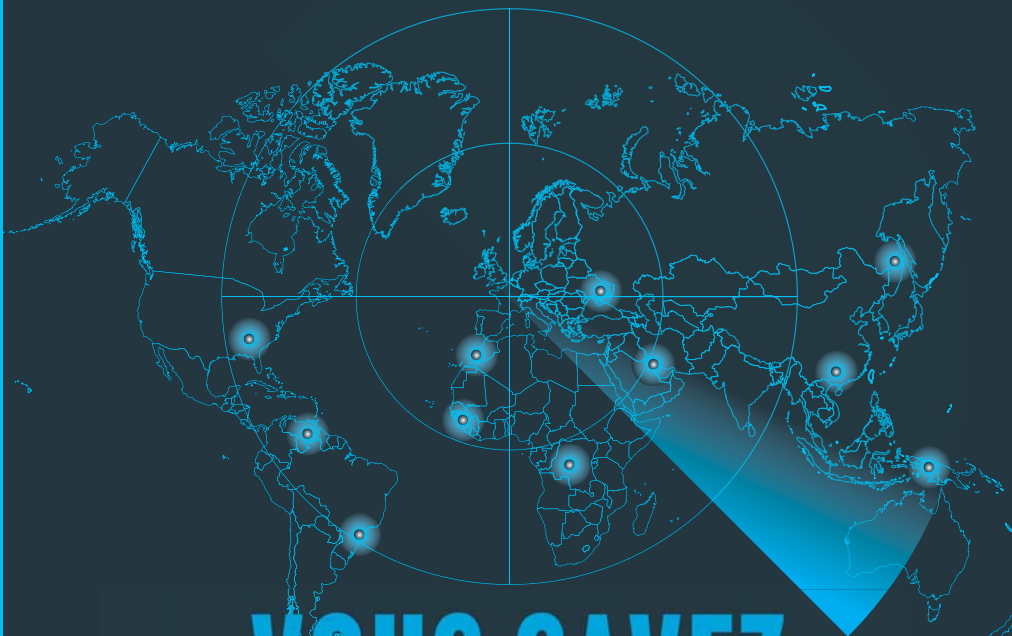




GLOBALE



VOUS SAVEZ OÙ VOUS ALLEZ

Garantie Internationale

Mutuelle
Référéncée
Ministère
De la Défense

Unéo, la mutuelle
des forces armées

TERRE - MER - AIR - GENDARMERIE
DIRECTIONS & SERVICES



PARTOUT DANS LE MONDE, VOTRE PROTECTION NE S'IMPROVISE PAS

Afin de toujours mieux vous protéger,
vous et votre famille, affectés ou résidents,
où que vous soyez dans le monde, que vous bénéficiiez
ou non d'un régime de protection sociale français
et/ou étranger portant sur les frais de santé,
votre mutuelle a décidé de créer une nouvelle offre
santé internationale : Unéo Monde.

Cette offre se décline en trois garanties complètes et spécifiques :

Unéo
Monde
Initiale

Unéo
Monde
Globale

Unéo
Monde
Intégrale

UNÉO MONDE-GLOBALE

Unéo Monde-Globale prévoit des remboursements de soins calculés en fonction de la dépense engagée (frais réels⁽¹⁾). Cette garantie vous rembourse dès le premier euro en l'absence de prise en charge par un régime obligatoire et/ou facultatif de protection sociale français et/ou étranger.



Mes remboursements ajustés

Montants par bénéficiaire

- **Frais d'hospitalisation à temps complet en chirurgie :**
jusqu'à **3 000 €** par jour².
- **Lunettes** (verres et montures) :
jusqu'à **600 €** par an³.
- **Soins dentaires, prothèses dentaires :**
jusqu'à **2 000 €** par an⁴.
- **Frais d'orthodontie** (traitement débuté avant le 16^e anniversaire) : jusqu'à **965 €** par an⁵.



Mon accompagnement expert⁶

- **Absence d'avance de frais**, notamment pour l'hospitalisation programmée, sous réserve d'entente préalable et dans la limite de vos droits à prestations.
- Délai de **remboursement rapide**.
- **Réseau de 860 000 professionnels de santé** conventionnés dans le monde (dont 8 000 au Royaume-Uni et au Canada).
- Centre d'appel multilingue 7j/7, 24h/24.
- **Médecins conseils dédiés** pour vous accompagner dans votre parcours médical.
- **Un espace en ligne sécurisé et dédié** pour télécharger les preuves justificatives scannées.



Ma garantie assistance/rapatriement⁷

- Prise en charge des frais d'hospitalisation d'urgence restant à charge jusqu'à 100 000 €, en cas d'accident corporel ou maladie soudaine et imprévisible.
- Prise en charge financière de transfert et rapatriement.
- Assistance 7j/7 et 24h/24.

Exemple de remboursement de frais de santé

Paire de lunettes adulte en Nouvelle-Calédonie
(monture : 191,06 €, 2 verres : 156,75 € chaque)

**Remboursement
CAFAT : 52,92 €**

Remboursement Unéo : 381,70 €*

**Reste à
charge : 69,94 €**

* Dans la limite de 100 €/an pour la monture et de 500 €/an pour les verres

(1) Remboursement dans la limite du montant de la dépense engagée et à concurrence des frais restant à charge après déduction des remboursements du régime obligatoire et/ou facultatif de protection sociale français et/ou étranger. (2) Demande d'entente préalable obligatoire. (3) Plafond annuel de remboursement de 100 € pour les montures et de 500 € pour les verres. (4) Dans la limite d'un plafond de 430 €/acte pour les prothèses dentaires et de 432 €/acte pour les inlays core. (5) Limité à 3 ans de traitement, prise d'empreinte et contention incluses. (6) Pour vous accompagner à l'international, Unéo a retenu MSH INTERNATIONAL, un des leaders mondiaux gérant plus de 330 000 personnes en situation de mobilité internationale. (7) Pour gérer cette garantie, Unéo a retenu IMA Assurances, spécialiste de l'assistance et du rapatriement dans les situations d'urgence. Le bénéfice des garanties est soumis à conditions définies dans la notice d'information Unéo Monde assistance/rapatriement, consultable et téléchargeable sur groupe-uneo.fr ou disponible par téléphone au +33(0) 970 809 709 (appel non surtaxé - depuis la France).



Ma protection spécifique

Les garanties intégrées à mon contrat

▶ MAINTIEN D'AUTONOMIE/ DÉPENDANCE ET DÉCÈS (ARMÉO)¹

• Une rente dépendance

Bénéficiez d'une rente mensuelle.

- 300 € exonérés d'impôts².

• Des services³

Arméo Plus vous accompagne

à travers sa ligne téléphonique dédiée :

- informer sur la dépendance, les aides et conditions d'accès ;
- informer sur les démarches administratives ;
- accompagner dans les démarches médicales et de soins.

Arméo Assistance vous propose des prestations, que vous soyez aidant ou aidé :

- proposer des solutions de garde de l'aidé⁴ ;
- soulager le quotidien de l'aidé et de l'aidant⁴ ;
- assurer tranquillité et sécurité.

• Un capital décès⁵

- 4 150 € en cas de décès pour les moins de 65 ans.
- Doublement en cas de décès accidentel.

▶ INAPTITUDE À SERVIR⁶

(obligatoire pour les militaires en activité)

En cas d'inaptitude à servir, des indemnités mensuelles vous sont réglées sous déduction des montants versés par le ministère de la Défense.

Militaire avec un indice de solde 415

• Option 1

Cotisations : 1,17 €/mois - Prestations : 486 €/mois⁷

• Option 2

Cotisations : 1,36 €/mois - Prestations : 583 €/mois⁷

• Option 3

Cotisations : 1,75 €/mois - Prestations : 778 €/mois⁷

Montants de cotisations et de prestations calculés selon la valeur du point d'indice en vigueur au 01/02/2017.

▶ RENTE ÉDUCATION⁶

(obligatoire pour les militaires en activité, sur demande pour les réservistes)

En cas de décès accidentel en service, une rente mensuelle est versée à vos enfants âgés de 16 à 26 ans s'ils poursuivent des études⁸. Cette rente est versée pendant 4 ans maximum.

- **Cotisation** : 0,22 €/mois

- **Montant de la rente** : 500 €/mois



Accompagnement social

Vous continuez à bénéficier du fonds social d'Unéo et des aides proposées par les mutuelles militaires d'accompagnement social (Caisse Nationale du Gendarme-Mutuelle de la Gendarmerie, Mutuelle Nationale Militaire et Mutuelle de l'Armée de l'Air)⁹.

À RETENIR AVANT DE PARTIR

▶ 2 mois avant le départ

- Prendre contact avec Unéo afin d'être bien conseillé et de demander votre changement de garantie.
- Communiquer à Unéo les noms et prénoms de vos bénéficiaires qui restent en métropole.
- Rattacher à la CNMSS les bénéficiaires qui partent à l'étranger avec vous (pour les militaires en activité de service).

▶ 1 mois avant le départ

Signaler à Unéo toutes modifications de coordonnées (bancaires, postales...).

▶ 15 jours avant le départ

S'assurer d'avoir votre carte de tiers payant à jour.

▶ Jour du départ

Vous êtes couvert par Unéo et accompagné par nos équipes dédiées pendant toute la durée de votre séjour à l'étranger.

(1) Garanties obligatoires Maintien d'autonomie/dépendance et décès (Arméo) - Cotisation 16-34 ans : 2,57 €/mois. Garanties assurées par Mutex et dont le bénéfice est soumis à conditions, définies dans les notices afférentes, consultables et téléchargeables à l'adresse Internet suivante : www.groupe-uneo.fr/ ; onglet à droite « Téléchargement » puis onglet à gauche « Documents d'informations ». (2) Sous conditions. Pour en savoir plus, consultez les notices Maintien d'autonomie/dépendance et décès (Arméo). (3) Sous conditions précisées dans les notices d'information des services Arméo Plus et Arméo Assistance. (4) Pour un accompagnement en cas d'urgence ou en cas de fatigue physique ou morale de l'aidant dûment justifiée par un certificat médical. (5) Pour les moins de 65 ans. Pour en savoir plus, consultez les notices Maintien d'autonomie/dépendance et décès (Arméo). (6) Sous conditions précisées au sein du règlement mutualiste Unéo en vigueur. (7) Dans la limite de 100% du net. (8) Études secondaires ou supérieures, stage de formation professionnelle ou contrat d'apprentissage. (9) Dans les conditions de leur règlement mutualiste respectif.

Cotisation mensuelle par bénéficiaire

TRANCHE D'ÂGE	ZONES 2.1	ZONE 2.2	ZONE 2.3
0 à 4 ans	17,60 €	22,13 €	16,61 €
5 à 9 ans	17,60 €	22,13 €	16,61 €
10 à 14 ans	22,90 €	29,21 €	19,33 €
15 à 19 ans	56,18 €	73,57 €	45,37 €
20 à 24 ans	64,12 €	84,17 €	51,91 €
25 à 29 ans	65,15 €	85,54 €	52,63 €
30 à 34 ans	69,00 €	90,67 €	55,72 €
35 à 39 ans	74,73 €	98,30 €	60,25 €
40 à 44 ans	80,72 €	106,28 €	65,07 €
45 à 49 ans	90,47 €	119,29 €	72,77 €
50 à 54 ans	95,26 €	125,67 €	76,67 €
55 à 59 ans	101,50 €	134,00 €	81,66 €
60 à 64 ans	112,54 €	148,72 €	90,36 €
65 ans et plus	120,23 €	158,98 €	96,44 €

ZONES DE RÉSIDENCE, D'EXERCICE OU D'AFFECTATION DU BÉNÉFICIAIRE :

ZONE 2.1 : Pays du monde entier (hors État-Unis, Chine, France métropolitaine, Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon et les pays couverts dans les zones 2.2 et 2.3)

ZONE 2.2 : Canada, Japon, Royaume-Uni, Singapour et Suisse

ZONE 2.3 : Nouvelle-Calédonie

À la cotisation mensuelle par bénéficiaire de la garantie Unéo Monde-Globale s'ajoutent les cotisations mensuelles obligatoires ou optionnelles aux garanties¹ : Maintien d'autonomie/dépendance et décès (Arméo), Inaptitude à servir et Rente éducation.

(1) Ces garanties sont soumises à conditions. Les notices d'informations et le règlement mutualiste afférents sont consultables et téléchargeables à l'adresse Internet suivante : www.groupe-uneo.fr/ ; onglet à droite « Téléchargement » puis onglet à gauche « Documents d'informations ».

Unéo Monde Globale

*Centre d'appel 7j/7 et 24h/24
en français, connaissant
les spécificités de votre pays*

*Rapatriement en cas d'accident
ou de maladie**

*Délais de remboursement sous 5 jours,
réalisé en euros ou dans la devise de votre pays
(après intervention du régime obligatoire)*

*Dispense d'avance de frais
pour l'hospitalisation en cas d'accident
ou maladie soudaine et imprévisible**

*Prise en charge des frais d'hospitalisation
en urgence restant à votre charge
jusqu'à 100 000 €*
(par bénéficiaire et par évènement)*

*Votre famille restant en France
peut conserver sa garantie santé socle
métropole (Utile, Naturelle, Essentielle ou Optimale)*

UNÉO MONDE-GLOBALE

Unéo
Monde
Globale

Cette garantie est **recommandée pour des séjours personnels de plus de quatre mois, une affectation ou une installation pour un motif professionnel de plus de six mois.**

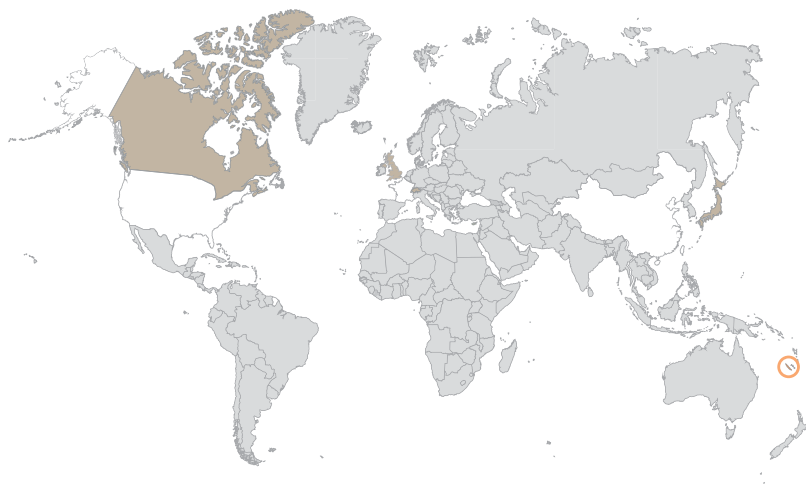
Elle est adaptée **si vous bénéficiez ou non d'un régime obligatoire de protection sociale français et/ou étranger portant sur les frais de santé et si vous êtes dans un pays**

où les soins de santé sont plus onéreux comme la Nouvelle-Calédonie, le Royaume-Uni, la Suisse, le Canada, le Japon ou Singapour.

Elle ne peut pas être souscrite en cas de résidence ou d'affectation aux États-Unis ou en Chine.

Zones prises en charge par Unéo Monde-Globale.

À chaque zone correspond une cotisation spécifique (voir tableau de cotisations au verso).



ZONE 2.1

Monde entier (hors États-Unis, Chine, France métropolitaine, Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon et les pays couverts dans les zones 2.2 et 2.3)

ZONE 2.2

Canada, Japon, Royaume-Uni, Singapour et Suisse

ZONE 2.3

Nouvelle-Calédonie

Unéo, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - Immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro 5033380 081 48 rue Barbès, 92544 Montrouge cedex - MSH International, gestionnaire des garanties santé de l'offre Unéo Monde, société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 euros, dont le siège social est 18 rue de Courcelles, 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 352 807 569 et enregistrée au RCS de Paris sous le n° 07 000 791 - Mutuo, assureur des garanties Dépendance et Dicaes, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est 18 rue de Courcelles, 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 352 807 569 et enregistrée au RCS de Paris sous le n° 07 000 791 - IMA Assurances, assureur des garanties d'assistance et société anonyme au capital de 7 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris CS 40 000 790 33 Niort, immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481 511 637, soumise au contrôle de l'ACPR 61, rue Laibout, 75436 Paris cedex 09 - DOM PLUS, partenaire en charge des services Armée Plus, SAS au capital de 737 360 euros, immatriculée au RCS de Grenoble sous le n° 433693027 Siège social : La Passerelle, 3, rue du Général de Gaulle, 83520 Espagnac - Caisse Nationale de Gendarmerie (CNG) mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - Immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro 775 660 324 48 rue Barbès, 92544 Montrouge Cedex - Immatriculée au répertoire Sirene sous le n° 784 338 675, 48-56 rue Barbès, 92544 Montrouge Cedex. Document non contractuel à caractère commercial - L'OFFRE UNÉO MONDE GLOBAL, 1612 - Imprimé en décembre 2016, par l'IPR, 5 rue Gustave Eiffel - 77140 Nemours - LA SUITE & C O

RESTEZ EN CONTACT

Pour souscrire à Unéo Monde-Globale



Au 09 70 80 90 00 (appel non surtaxé - depuis la France)
Appelez un conseiller pour bénéficier d'une étude personnalisée,
du lundi au vendredi de 8h à 18h (horaires métropolitains).



www.groupe-uneo.fr/offre-uneo-monde
Service disponible 24h/24.



Dans les agences Unéo
Consultez la liste sur www.groupe-uneo.fr/vos-agences-uneo



Auprès de vos conseillers Unéo
Dans les unités militaires.

Pour toute autre demande concernant votre situation



Au 0970 809 709 (appel non surtaxé - depuis la France)
Du lundi au vendredi de 8h à 18h (horaires métropolitains).



www.groupe-uneo.fr
Services disponibles 24h/24.

Depuis votre espace personnel sécurisé, consultez le détail
de vos remboursements, gérez vos données personnelles.



Unéo, 48 rue Barbès, 92544 Montrouge Cedex
Pensez à indiquer votre numéro d'adhérent et le nom du service concerné.



Depuis un téléphone portable au 06 31 12 31 12
(prix d'un SMS : selon opérateur)
Posez vos questions où que vous soyez.
Pensez à indiquer votre numéro d'adhérent dans votre message.

Retrouvez-nous sur



**Unéo, la mutuelle
des forces armées**

TERRE - MER - AIR - GENDARMERIE
DIRECTIONS & SERVICES

